



République Française

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20240325-28-2024-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2024  
Date de réception préfecture : 27/03/2024

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°28-2024**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars (25/03/2024)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence exceptionnelle de Mme Maryse GUILBERT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, élue à l'unanimité.**

<b>Étaient</b>	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
<b>Présents :</b>	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
<b>(21)</b>	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent-CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

**Absents représentés :** M. SENE donne pouvoir à M. LAFRIZI, Mme SEDE à Mme GICQUEL, Mme CAMAGNA à Mme FILLASTRE, Mme RACAULT à Mme GUILBERT, M. CARLIER à M. LIEGAUX, Mme PANNIER à Mme LECKI

**Absents non représentés :**

**Secrétaire de séance :** M. François VARLET

## TARIF DES CONSOMMATIONS LORS D'ÉVÈNEMENTS CULTURELS

Le service culture et événementiel de la Ville de Survilliers développe la saison culturelle avec un nouveau projet : les concerts d'été. Ces concerts, en plein air, offrent un moment convivial aux survillois et aux habitants des communes avoisinantes. Afin de proposer une soirée complète, une restauration est assurée sur place en sus de la proposition musicale. Le service culture souhaite donc mettre en place une buvette dont il aura la gestion, pour compléter l'offre de restauration n'assurant pas la vente de boissons.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nécessité de fixer une tarification pour la vente des boissons lors des événements culturels organisés par la municipalité,

**Considérant** la proposition tarifaire suivante pour la vente des boissons lors des événements culturels organisés par la municipalité :

- Bière en 25 cl : 3€
- Bière en 50 cl : 5€
- Verre consigné : 1€
- Soft (en canette) : 2€
- Petite bouteille d'eau : 1.50€

Le Conseil Municipal de la Ville de Survilliers, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité :

- **APPROUVER** la tarification événementielle sur des représentations culturelles proposée pour la vente des boissons lors des événements organisés par la municipalité, telle que présentée ci-dessus.

A. ROLDAO-MARTINS

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**